A propos du boycott des produits américains

Shaikh Salih Al-Fawzan

Question : Noble shaikh, ces jours derniers, un appel a été lancé dans les journaux de boycotter les produits américains – à l'achat ou à la vente. Par exemple il est écrit dans un des journaux que les savants musulmans appellent à ce type de boycott et qu'accomplir une telle action est une obligation individuelle sur chaque musulman.

Et ils disent que l'achat d'un de ces produits (Américains) est *Haram* (interdit) et que celui qui le fait commet un grand péché et qu'il les aident, les Américains et les Juifs, à tuer les musulmans. Donc j'espère que vous pourrez, qu'Allah vous préserve, nous éclairer sur cette question, en raison du besoin. De plus, si quelqu'un boycotte (les produits américains), sera-t-il récompensé pour cela ?

Réponse : D'abord je demande à voir une copie ou une coupure de l'article de ce journal avec les mots que la personne qui interroge a mentionnés.

Deuxièmement, ceci n'est pas correct. Les savants n'ont pas publié de verdict religieux exposant qu'il était interdit d'acheter des produits américains. Et les produits américains continuent à être commercés sur les marchés musulmans …

Leurs produits ne doivent pas être boycottés à moins que le gouverneur (musulman) ne le proclame. Si le gouverneur juge qu'on doit s'abstenir et boycotter les produits d'un pays, alors le boycott devient une obligation.

Quant aux individus qui prétendent qu'il est interdit de faire cela, alors c'est une interdiction qu'Allah n'a pas sanctionné. Ceci n'est pas permis.

Écouter **les paroles du Shaikh** en arabe.

Article tiré du site al-manhaj.com

Traduit en français par les salafis de l'Est